

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

N° CE265

AMENDEMENT

présenté par

M. Potier, M. Echaniz, M. Pribetich, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Récalde, M. Benbrahim,
M. Delaporte, M. Lhardit, M. Naillet, Mme Rossi et Mme Thomin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
